

N° 7 - NOVEMBRE 1967 - 2<sup>e</sup> ANNEE

50 CENT.

# منبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS

● EN PAGE 2

**13 DÉCEMBRE:  
JOURNÉE  
NATIONALE  
D'ACTION  
C. G. T.  
et C. F. D. T.**

# EMPLOI...?



# DONNER A LA LUTTE UNE AMPLEUR NATIONALE

## Octobre et novembre ont marqué une nouvelle étape dans les luttes ouvrières

Le succès de la semaine d'action du 9 au 14 octobre, les multiples initiatives en cours ou prévues dans les Métaux, le Bâtiment, le Textile, les Transports, l'Eclairage et les Chemins de fer, témoignent d'un vif mécontentement des travailleurs et leur volonté d'imposer la satisfaction de leurs revendications essentielles et l'abrogation des ordonnances antisociales.

### La collusion pouvoir-patronat

Le Conseil National du Patronat Français continue à vouloir réduire toute négociation à quelques conséquences du chômage, excluant salaires, retraites, durée du travail, garantie de l'emploi et des ressources, libertés et droits sociaux.

De son côté, le gouvernement adopte, vis-à-vis de ses propres personnels, une attitude identique, persévérant, pour sa part, dans la

voie des méthodes arbitraires.

Une nouvelle fois se trouve mise en lumière la collusion du patronat et du gouvernement pour mener une politique foncièrement antisociale.

La C.G.T. s'est toujours prononcée pour la discussion, à tous les niveaux, des questions intéressant les travailleurs. Elle réaffirme la nécessité d'imposer par l'action l'ouverture de négociations.

### La défense de la Sécurité Sociale et l'appel du Parti Communiste Français et de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste

La Commission Administrative de la C.G.T. vient de rappeler « l'opposition de la C.G.T. aux ré-

centes ordonnances antisociales et réaffirmer la nécessité du plus large rassemblement de tous les assurés sociaux et de toutes les forces démocratiques pour l'abrogation des ordonnances.

Elle a souligné l'intérêt de certaines initiatives déjà prises, tendant à l'organisation de rassemblements départementaux, régionaux. Elle se réjouit du contenu de l'accord conclu entre le Parti Communiste Français et la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste pour la défense et l'amélioration de la Sécurité Sociale.

Elle apprécie le fait que cet accord corresponde, pour l'essentiel, aux objectifs de la C.G.T. en la matière. Elle approuve vivement l'appel lancé par les deux formations démocratiques aux 34 millions d'assurés sociaux et aux « groupements qui sont leur porte-parole, partis, syndicats, associations » visant à « organiser et à

accentuer la lutte pour la défense de la Sécurité Sociale, en commun et sans exclusive ».

### Front syndical commun

S'appuyant sur la volonté des travailleurs telle qu'elle s'est manifestée, notamment à l'occasion du 17 mai dernier et lors de la semaine d'action, soucieuse de leur donner une suite à la mesure des nécessités, la C.G.T. affirme sa résolution de tout mettre en œuvre pour donner à la lutte des travailleurs une dimension nationale.

Fidèle à l'accord C.G.T.-C.F.D.T., qui a servi efficacement la cause des travailleurs, elle réaffirme sa volonté de conduire cette bataille dans l'unité, d'élargir cet accord à l'ensemble des organisations syndicales représentatives et de réaliser le front syndical commun.

**DERNIÈRE HEURE : LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE  
A L'APPEL DE LA CGT ET DE LA CFDT**

# JOURNEE NATIONALE D'ACTION

Les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. se sont rencontrés, une nouvelle fois, le 25 novembre 1967. Après avoir procédé, en commun, à l'examen de la situation sociale présente, les deux confédérations ont pris la décision d'organiser une JOURNEE NATIONALE D'ACTION LE 13 DECEMBRE PROCHAIN.

Dans le communiqué qu'elles ont publié à l'issue de ces entretiens, la C.G.T. et la C.F.D.T. constatent tout d'abord, à propos de la situation sociale, qu'elle se caractérise par :

- une dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs et de la situation de l'emploi ;
- la virulence de l'offensive de régression en matière de Sécurité sociale (augmentation des cotisations, diminution des prestations, mise en cause du droit de gestion des représentants des assurés et des familles) ;
- l'absence de négociations sur les problèmes essentiels de la classe ouvrière (emploi, salaires réels, durée du travail, droit syndical) tant dans le secteur privé que dans le secteur public et nationalisé.

La C.G.T. et la C.F.D.T. expliquent ensuite que « placées devant une telle situation », elles « ont fait part à la Confédération

F.O. et à la F.E.N. de leur conviction quant à la nécessité d'une relance plus active de l'action revendicative et leur ont fait des propositions précises.

Tenant compte des conversations intervenues à cet égard et souhaitant que F.O. et la F.E.N. puissent prendre des décisions correspondantes, elles décident une JOURNEE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE D'ACTION LE MERCREDI 13 DECEMBRE 1967 ».

La C.G.T. et la C.F.D.T. appellent leurs organisations « à tout mettre en œuvre pour assurer le plein succès de cette journée sur la base d'une participation massive des travailleurs aux manifestations et arrêts de travail qu'elles pourront décider. »

Elles déclarent que ce mercredi 13 décembre « des manifestations interprofessionnelles portant principalement sur la Sécurité sociale seront organisées en commun par les Unions Départementales. Après les importantes manifestations intervenues lors de la mise en place des Conseils, cette journée nationale prolongera l'action pour la reconquête de la Sécurité sociale et l'abrogation des ordonnances. »

Enfin, les deux confédérations expriment leur conviction que cette journée démontrera « le mécontentement profond des travailleurs et leur volonté de faire aboutir leurs revendications essentielles. Elle sera une nouvelle étape dans une action qui ira en s'amplifiant et que les deux confédérations conduiront d'un commun accord afin d'en assurer un développement coordonné. »

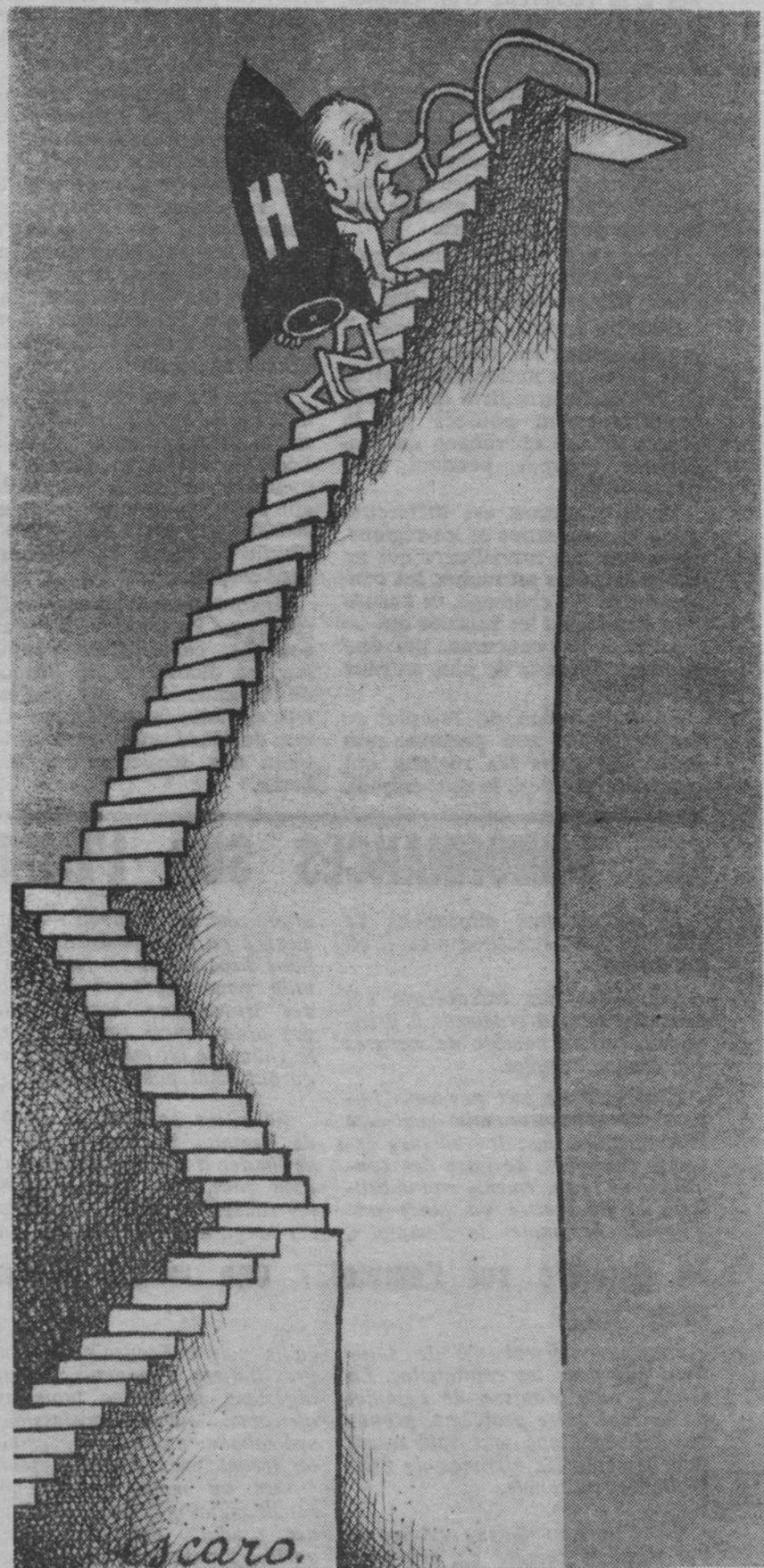
# Avec le peuple d'Hanoï

(Lu pour vous, dans « La Vie Ouvrière ».

« LA VIE OUVRIERE » est le journal de l'ensemble des travailleurs, elle diffuse les idées générales de la C.G.T., permettant à chacun d'y voir clair.

En outre ses pages magazine apportent dans la pénible vie de chacun des éléments de loisirs et de culture.

Vous qui comprenez le français, achetez chaque semaine « La Vie Ouvrière », lisez-la et commentez-la à vos camarades immigrés.



« L'ESCALADE »

Que leur a fait cette ville pour qu'ils s'acharnent ainsi à la détruire ? Quelle rage les pousse, qui leur fait abandonner toute précaution de langage et jeter toutes leurs forces de destruction et de mort contre la population de Hanoï ? Sous les yeux indignés du monde entier, les dirigeants américains prennent la terrible responsabilité de mener, étape par étape, avec un implacable entêtement, le génocide de tout un peuple. Par vagues, les escadrilles se succèdent et lâchent leurs cargaisons de bombes à fragmentation, ces armes monstrueuses spécialement étudiées pour blesser à mort...

Tous ceux qui ont connu Hanoï en guerre ont dit le courage admirable de sa population, sa tranquille assurance devant l'épreuve. Tous ont relevé l'extraordinaire santé morale d'un peuple dressé pour défendre son coin de terre et son droit à la vie. Quelle différence avec le Saïgon des colonels sud vietnamiens et des Américains en bordée ! Là règnent la concussion et la débauche, les dollars coulent à flot dans les lieux de plaisir pendant que le reste de la population connaît une misère sans nom...

Pour les Américains, le mauvais exemple à supprimer, c'est Hanoï.

Les avions de la 7<sup>e</sup> flotte et du Strategic Air Command sont les instruments de vengeance d'un état-major US de plus en plus dépité par ses échecs au Sud Vietnam.

Mais au nord également, le prix monte qu'ils doivent payer pour semer ruines et deuils. Grâce à l'aide fournie par l'U.R.S.S. et les autres pays socialistes, la République Démocratique du Vietnam fait payer cher aux Américains leurs raids barbares : plus de 2.400 avions ont été abattus par la D.C.A., les fusées, la chasse du Nord Vietnam depuis le début de la guerre.

C'est à travers un barrage de fer et de feu de plus en plus fourni que les agresseurs doivent passer avant d'atteindre leurs objectifs...

Et c'est un autre barrage qui ne cesse de se renforcer, que celui de la colère des peuples, indignés par la barbarie des agresseurs du peuple vietnamien. Interprétant ces sentiments pour ce qui est des travailleurs de notre pays, le bureau confédéral de la C.G.T. a publié un communiqué pour dénoncer les crimes des impérialistes américains au Vietnam :

« ... Elle dénonce ce choix monstrueux que les Etats-Unis veulent imposer au Vietnam : se soumettre ou mourir, et qui couvrirait de honte devant l'histoire ceux qui s'en rendent coupables ou complices, car la grandeur ne saurait résider dans la puissance, mais dans l'emploi que l'on en fait au service de l'humanité.

» Devant la résolution exprimée par le gouvernement américain « d'aller jusqu'au bout » du crime et de la honte, la C.G.T. rappelle qu'elle est solidaire de toutes les forces de paix américaines qui s'efforcent de sauver l'honneur de leur pays ; elle assure à nouveau le peuple et les travailleurs vietnamiens de son soutien actif et total dans leur combat héroïque. Elle demande aux organisations confédérées, aux militants, aux travailleurs de France, après les grandes manifestations du 21 octobre, notamment celle de Paris, de continuer à développer sans relâche leurs efforts pour exprimer, avec toujours plus de force, l'indignation et la colère contre ce nouveau crime de guerre et leurs auteurs, pour accroître toujours davantage l'appui moral, matériel et financier qui doit contribuer à la victoire du peuple vietnamien. »

Roger GUIBERT.

# L'EMPLOI

## LA SITUATION

La question de l'emploi est devenue l'un des plus importants problèmes sociaux, pour lesquels la C.G.T. ne cesse de demander une négociation sérieuse au gouvernement et au patronat, et de proposer des solutions concrètes et précises.

Les licenciements, les fermetures d'usines se multiplient. Il y a actuellement au moins 430.000 chômeurs totaux. Leur nombre a augmenté de 120.000 en un an; 100.000 travailleurs sont frappés par les réductions d'horaires.

De plus, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi, sans que l'on puisse les satisfaire est de très loin supérieur à celui des chômeurs.

Il faut, en effet, ajouter les femmes qui ont interrompu leur activité, à la suite d'une maternité, ou celles à la recherche d'un travail pour la première fois, car avec la seule paie du mari le ménage ne peut plus vivre.

Il y a aussi 600.000 jeunes gens et jeunes filles devenus chômeurs avant même d'avoir travaillé.

Avec les femmes et les jeunes il y a également les ouvriers immigrés, de toutes nationalités entrés en France sans contrat de travail, impérieusement poussés par le besoin et qui cherchent un employeur souvent pendant plusieurs mois.

Si la situation est différente selon les industries et les régions, rares sont les travailleurs qui ne subissent, plus ou moins, les conséquences du chômage, et encore plus rares sont les salariés qui ne s'estiment pas concernés par une question devenue de plus en plus préoccupante.

La dégradation de l'emploi se manifeste un peu partout, non seulement dans les régions qui connaissent déjà le sous-emploi,

mais également dans des vieilles régions industrielles comme le Nord avec les Charbonnages, l'Est avec la sidérurgie et les mines de fer... où la garantie de l'emploi se trouve très sérieusement menacée.

Même dans les entreprises où il n'y a pas de licenciements, même s'il n'existe aucune menace immédiate, l'ouvrier ou l'employé sait qu'il vaut mieux regarder à deux fois avant de demander son compte, qu'il ne suffira plus d'aller à l'usine ou au chantier d'en face, pour trouver du travail. La possession d'un bon métier ne garantit plus désormais un travail et un salaire identiques à ce que l'on peut perdre.

Voilà la situation. Elle provoque l'inquiétude légitime et le mécontentement profond de la classe ouvrière. Ainsi la lutte de classes devient de plus en plus aiguë et rassemble un nombre plus considérable de salariés dans toutes les batailles, pour la défense de l'emploi, la garantie des ressources, comme pour la défense de la Sécurité Sociale, l'augmentation des salaires, les libertés syndicales.

Dans les autres pays capitalistes d'Europe, la situation n'est guère plus brillante: l'Allemagne Fédérale compte 400.000 chômeurs environ; la Grande-Bretagne 500.000 au moins; la Belgique 90.000; les Pays-Bas 85.000 et l'Italie dépasse le million de sans-emploi.

Encore plus critique en Espagne et au Portugal où les grandes sociétés capitalistes s'appuient sur les dictatures de Franco et de Salazar. Elle est également très difficile dans les pays d'Afrique du Nord qui payent un lourd tribut aux séquelles du colonialisme.

## LES ORDONNANCES SUR L'EMPLOI

Le « droit aux allocations de chômage » se substitue « au droit au travail ».

Les luttes des travailleurs ont contraint le gouvernement à prendre un certain nombre de mesures concernant l'emploi.

Bien qu'il ne soit pas sans importance d'assurer une meilleure indemnisation aux travailleurs devenus chômeurs, de faire des conditions de licenciements moins brutales et de mettre en place une « agence nationale de l'emploi »,

organisme qui pourrait — dans la mesure où il disposerait d'attributions nécessaires — jouer un rôle utile pour préserver les intérêts des travailleurs, les dispositions des ordonnances ne réduiront pas le chômage lui-même, car elles ne garantissent pas l'emploi.

Pour les salariés, le problème de l'emploi ne saurait seulement se limiter à atténuer la douleur. Ce qu'il faut, c'est faire disparaître les causes du chômage, c'est assurer la garantie de l'emploi à tous.

### La garantie sur l'emploi : une même exigence pour tous

Le gouvernement n'a de solutions que pour les capitalistes. La C.G.T., qu'il s'agisse de l'emploi ou de tout autre problème, propose des solutions qui intéressent tous les salariés victimes de l'exploitation patronale.

Les solutions qu'elle avance et qui tiennent compte du cas particulier de chacun ne font aucune différence entre les travailleurs,

qu'ils soient Français, ou immigrés italiens, espagnols, portugais, algériens, marocains, tunisiens ou africains... ouvriers professionnels, spécialisés, manœuvres, employés ou techniciens... hommes, femmes, jeunes ou moins jeunes... qu'ils soient métallurgistes, du bâtiment, des produits chimiques, ouvriers agricoles ou mineurs..., ce sont des solutions de classes, conformes à l'intérêt de tous, donc de chacun.



# LES RESPONSABLES

La responsabilité du pouvoir et du patronat dans la situation actuelle est totale et écrasante. Leur politique de freinage de la consommation populaire, par la limitation des salaires et l'augmentation des prix, fait que les travailleurs ne gagnent pas suffisamment pour acheter ce dont ils ont besoin, d'où de graves conséquences pour certaines industries.

La part croissante de la recherche, l'utilisation des techniques modernes de production, le recours à l'automation, la rapide dévalorisation des instruments de production exigent à notre époque des investissements considérables.

Les monopoles et le gouvernement s'efforcent d'y faire face, mais uniquement en fonction de leurs intérêts et de leurs profits, sans prendre les mesures nécessaires pour que les travailleurs ne soient pas les victimes.

Au nom de la « liberté » du profit, les grandes sociétés capitalistes, avec l'appui du gouvernement, s'organisent pour faire supporter aux seuls travailleurs les frais de leur politique.

C'est ainsi qu'en France, les patrons prennent prétexte de la compétitivité pour s'opposer aux revendications des salariés. Attention ! crient-ils, pour que nos prix soient compétitifs, il faut faire des sacrifices.

Les patrons allemands, belges, italiens, luxembourgeois, hollandais, tiennent le même langage dans chacun des pays du marché commun.

Les nombreuses interventions à sens unique, de l'Etat gaulliste visent toujours à servir les profits des trusts et des banques. Les prêts accordés par le gouvernement aux monopoles, et payés par les contribuables, ont pour effet et souvenent pour but de supprimer des em-

ploi. De plus, aucune politique de création d'emplois n'a été menée pour tenir compte de la venue des jeunes dans la production.

Les monopoles et le pouvoir ont délibérément mis sur l'extension du chômage, pour constituer la masse de main-d'œuvre disponible dont le capitalisme a besoin pour accroître sa pression sur les salaires et renforcer l'exploitation de la classe ouvrière.

Tous les salariés sont plus durement exploités, non du fait de l'évolution des sciences et des techniques, mais du seul impératif du profit des sociétés capitalistes.

Comme l'a déjà montré la C.G.T., le Ve plan de développement économique est construit sur l'extension d'un sous-emploi permanent et étendu, qui correspond à la volonté du patronat de trouver la main-d'œuvre où il le veut et au taux qu'il désire imposer.

Plus de 600.000 chômeurs sont envisagés à cet effet d'ici 1970.

La volonté de s'en tenir au plan fixé serait confirmée, s'il en était besoin par la déclaration cynique du secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales qui considère que « Le chiffre de 400.000 chômeurs ne peut être qualifié de catastrophique. »

Les travailleurs qui n'acceptent pas que le progrès de la technique et de l'économie se fasse sur leur dos, exigent que les monopoles capitalistes supportent les conséquences d'une politique dont ils sont les uniques bénéficiaires et que pour sa part, l'Etat intervienne dans les solutions à mettre en œuvre. La garantie de l'emploi et des ressources faisant partie intégrante du coût des reconversions.

De même qu'ils n'accepteront pas que les difficultés se règlent sur le dos d'une partie d'entre eux, à savoir les femmes, les jeunes ou les travailleurs immigrés.

« L'ECO D'ITALIA » du 28 octobre propose dans son éditorial, sous le titre « PRIORITE AUX TRAVAILLEURS DE LA C.E.E. » concernant les travailleurs italiens à la recherche d'un emploi, « que par exemple en France, un Italien même s'il arrive sans contrat, devrait être embauché avant les Espagnols et les Portugais ».

Pourquoi ne pas donner la priorité aux hommes avant les femmes, à celles-ci avant les jeunes et à ces derniers avant les vieux ?

Et si l'on suit ce raisonnement, pourquoi pas aux Français avant les immigrés ?

## La résistance aux licenciements : une nécessité

Les travailleurs immigrés, comme les travailleurs français ne sont pas responsables de la situation économique et sociale. C'est la politique réactionnaire du grand patronat et du gouvernement qui est la cause des fermetures d'usines, des licenciements, des réductions d'horaires, des bas salaires... qui frappent les travailleurs.

Français et immigrés de toutes nationalités sont des prolétaires, frères d'une même classe. Leurs

Une telle alternative est dangereuse. Elle conduit à créer une situation difficile. Elle peut se retourner contre les travailleurs italiens eux-mêmes.

Le droit au travail ne peut se déterminer en fonction de la nationalité, de la langue, ni même des coutumes, religions, de la couleur de la peau. C'est un droit naturel qui doit être reconnu à tous les êtres humains. La solution de L'ECO D'ITALIA n'est pas la bonne solution car elle conduirait à détourner la colère des travailleurs des véritables responsables de la situation.

intérêts et leurs ennemis sont communs, ils doivent donc tout naturellement lutter côte à côte pour imposer l'indispensable négociation sur la garantie de l'emploi et des ressources.

C'est uniquement par leur lutte unie, leur front commun que les travailleurs imposeront leurs revendications. Il en va de même pour le droit au travail comme pour toutes leurs aspirations.

# LES SOLUTIONS DE LA C. G. T.

Afin de préserver la sécurité de l'emploi, tout licenciement non accompagné d'un reclassement préalable garantissant pleinement les droits des travailleurs et leur assurant une entière équivalence de garantie de ressources, de qualification, d'avantages acquis, doit être interdit.

Réduction du temps de travail et retour à la semaine de 40 heures en cinq jours sans diminution de salaires et abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans.

Economiquement et socialement justifiées, ces mesures auraient un rapide effet sur l'emploi.

Mise en œuvre d'une politique de développement de l'emploi. Une telle politique exige :

— le relèvement du niveau de vie des travailleurs par l'augmentation générale des salaires, pensions et retraites, la fixation du salaire minimum garanti à 600 F. pour tous, la suppression de toutes les discriminations.

Le développement de la consommation populaire constitue une nécessité de première importance pour stimuler la croissance de l'emploi dans de nombreuses industries.

Une politique financière d'ensemble réduisant les dépenses improductives — en premier lieu celles consacrées aux bombes nucléaires — réformant la fiscalité dans un sens démocratique ; assurant le financement de vastes programmes d'investissements économiques et sociaux intéressant notamment le logement, l'équipement scolaire, sanitaire et social.

Organisation rationnelle de la formation et du perfectionnement professionnels, de l'alphabétisation, pendant le temps de travail et sans perte de salaires, afin de permettre aux travailleurs l'acquisition des compléments de formation nécessairement entraînés par l'évolution des techniques et d'éventuelles reconversions professionnelles.

Garantie effective contre toutes les formes arbitraires et déguisées de licenciement, pour les malades, les accidentés et les femmes en arrêt prolongé pour maternité...

Les travailleurs participent de plus en plus nombreux et avec plus d'enthousiasme aux luttes, car ils sentent qu'ils ont la force de faire triompher leurs revendications pour peu qu'ils s'unissent et luttent avec vigueur.

## "UNE INITIATIVE" SUR UN FOND DE LUTTE

Toute une population contre la fermeture de l'usine Pont-à-Mousson à Villerupt



Au mois d'août dernier, à la veille des congés, la direction de l'usine de Pont-à-Mousson informait le personnel de la fermeture définitive de l'entreprise, pour le mois d'octobre 1968. 750 travailleurs et travailleuses ont ainsi appris que dans un an leur emploi serait supprimé.

Dans la localité, un comité de soutien et de sauvegarde de l'usine a été constitué. Il est composé des Maires de Villerupt, d'Audun-le-Tiche, Thil, Tiercelet, des Syndicats C.G.T., C.F.D.T., S.N.I., de l'Union Commerciale, de l'Union des Femmes Françaises, de la Section du Parti Communiste Français de Villerupt et Micheville, du député et du conseiller général, du curé de la paroisse.

Toute la population a pris conscience du péril qui la menace. Le 24 octobre, une délégation du Comité de sauvegarde a été reçue par le préfet de la Meurthe-et-Moselle. Elle a réclamé la création d'emplois équivalents au nombre des effectifs actuels avant la fermeture de l'usine.

Telle est la volonté de tous les travailleurs, de toute la population.

# QUESTIONS-RÉPONSES

## CONGÉS PAYÉS EN ALGÉRIE

### ● NOUVELLES FORMALITES

Par lettre circulaire du 6 juin 1966, le ministre des Affaires sociales précisait que les ressortissants algériens travaillant en France, prenant leurs congés payés en Algérie, devaient présenter à leur retour un bulletin de paie datant de moins de trois mois.

Désormais, depuis le 23 juin 1967, ce bulletin de paie est remplacé par une « **Attestation de remise de bulletin de salaire** » établie par l'employeur des intéressés sur la base de leur dernière feuille de paie et revêtue du timbre de la Direction départementale du travail et de la main-d'œuvre.

En pratique, les intéressés doivent :

— Se procurer un imprimé spécial « **Attestation** » auprès des Services de l'Emploi;

— Redéposer dans ces services l'imprimé dûment rempli avec une photographie.

Le document muni du timbre des Services de l'Emploi sera remis au travailleur qui le présentera, au départ de France, aux services de contrôle des frontières, et devra obligatoirement le représenter au retour (c'est à la date du retour que sera apprécié le délai maximum de 3 mois, toujours exigé pour l'ancienneté du bulletin de paie dont fait état l'attestation).

## ALLOCATIONS FAMILIALES

● Le versement des allocations familiales est maintenu en cas d'interruption involontaire du travail sous certaines conditions, en cas de maladie, d'accident du travail, de chômage secouru.

En cas d'accident du travail, les allocations sont versées jusqu'à la consolidation de la blessure.

Les allocations sont également maintenues dans tous les cas où sont versées les prestations en espèces de l'assurance maladie.

Lorsque le travailleur se trouve être un « chômeur », les allocations seront payées pendant la période d'inscription.

● Pour que la famille perçoive les allocations familiales en Algérie il faut obligatoirement avoir travaillé au moins 18 jours ou 120 heures par mois.

## CHOMAGE

● Pour préserver vos droits à la Sécurité Sociale, faites-vous inscrire, sans tarder, au Bureau de la Main-d'Œuvre, ou à défaut à la Mairie de votre lieu de résidence.

## MALADIE PENDANT LES CONGÉS PAYÉS EN ALGÉRIE

● Un travailleur algérien se trouvant dans son pays à l'occasion d'un congé payé, peut bénéficier, de la part de la Caisse de Sécurité Sociale Algérienne du lieu de sa résidence, du remboursement des frais médicaux occasionnés par la maladie, dans la mesure où son état de santé nécessite des soins d'urgence.

## LES CONDITIONS DE L'ASSURANCE MALADIE

● La première est d'avoir travaillé pendant un total de 60 heures au moins, au cours des trois mois précédant la date des soins dont le remboursement est demandé, ou de justifier de 10 jours de chômage au cours de ces trois mois par l'inscription comme demandeur d'emploi au Service de la Main-d'Œuvre. La seconde condition exigée est de ne pas avoir perdu la qualité d'assuré social.

## SOINS ET SANTÉ POUR LA FAMILLE EN ALGÉRIE

La famille restée en Algérie peut bénéficier du remboursement des frais occasionnés par la maladie ou la maternité.

● Pour garantir le droit aux remboursements éventuels, la famille doit être inscrite à la Caisse algérienne de Sécurité sociale du lieu de sa résidence.

● Elle doit produire une « attestation d'affiliation » délivrée par la Caisse de Sécurité sociale dont dépend, en France, le travailleur algérien.

## DÉLIVRANCE DE L'ATTESTATION D'AFFILIATION

La délivrance ou le renouvellement de l'attestation d'affiliation est effectuée par la Caisse de Sécurité sociale, à laquelle est immatriculé le travailleur algérien.

● Cette attestation est adressée au travailleur algérien, sur sa demande ou sur celle de la Sécurité sociale algérienne. L'exemplaire remis au travailleur doit parvenir de toute urgence à la famille.

● Attention ! la durée de validité de l'attestation est fixée à six mois. Le travailleur doit en provoquer le renouvellement avant la date d'expiration.

● Si l'attestation renouvelée n'est pas adressée à la famille en temps voulu, le remboursement des frais ne sera pas effectué par la Sécurité sociale algérienne ou le sera avec retard.

## ACCIDENT DU TRAVAIL

L'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à tout salarié, est considéré comme accident du travail.

Pour bénéficier des soins gratuits et des indemnités, la victime d'un accident du travail doit :

● déclarer à son patron dans les 24 heures, l'accident. Celui-ci doit remettre une feuille d'accident de travail à présenter au médecin à chaque consultation.

Le patron ne doit pas refuser de remettre la feuille d'accidents du travail avec les volets.

● conserver un exemplaire du certificat médical établi en double ou en triple exemplaire.

● aviser la Caisse de Sécurité sociale de l'arrêt de travail et de toute prolongation de repos par la remise des certificats médicaux.

● Si, après la consolidation, la blessure vient à s'aggraver et à entraîner un nouvel arrêt de travail, il y a rechute. La victime doit alors consulter un médecin et avec le certificat médical, déclarer elle-même la rechute à la Sécurité sociale qui lui délivre la feuille de soins « accidents de travail ».

● vérifier si le certificat médical final de consolidation précise s'il reste à la victime une incapacité permanente ou partielle.

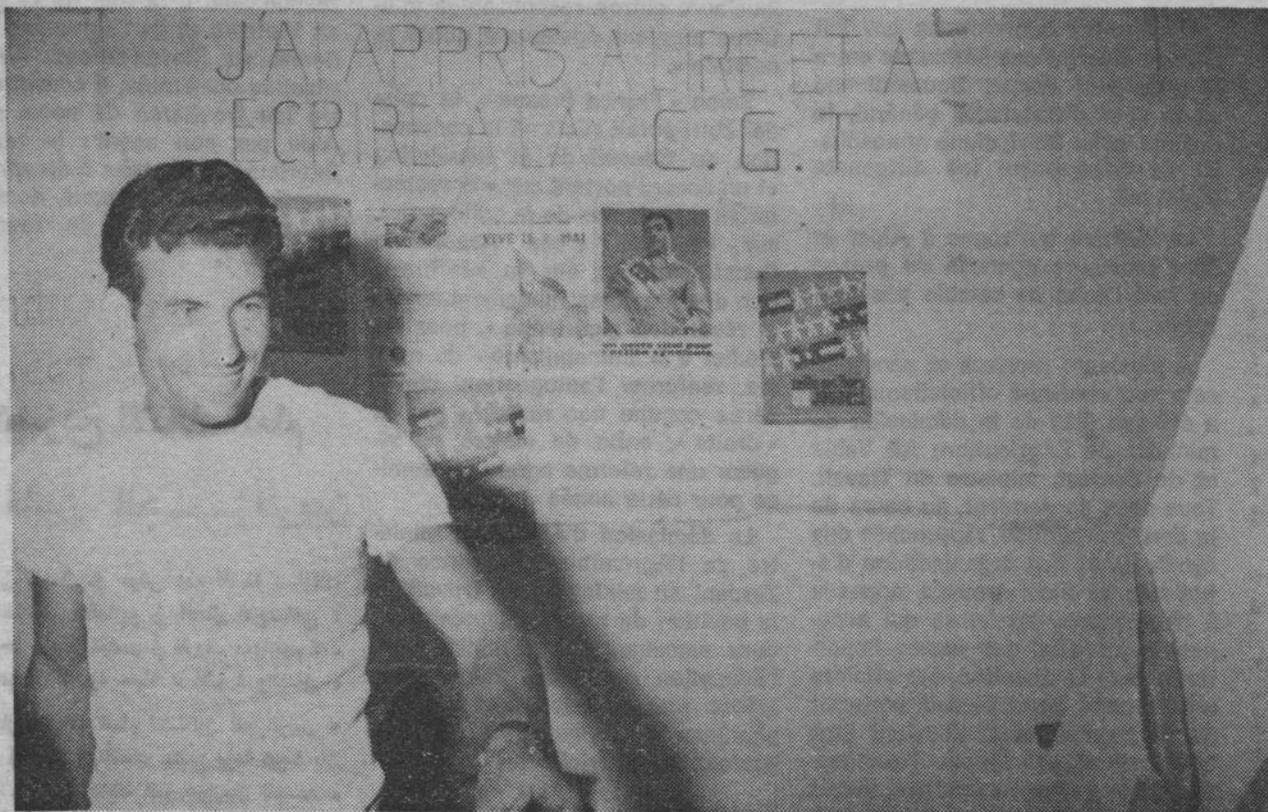
● Les soins et les médicaments sont délivrés gratuitement aux accidentés du travail contre remise des volets de la feuille d'accidents du travail, numéro 2 au médecin, numéro 3 au pharmacien.

● Le salaire journalier de base est égal à la paie de référence divisée par le nombre de jours ouvrables (ce qui est plus avantageux qu'en maladie), les indemnités sont égales :

jusqu'au 28<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail, à la moitié du salaire de base; à partir du 29<sup>e</sup> jour aux deux tiers de ce salaire.

Cette journée doit être intégralement payée par l'employeur.

● Sans autorisation de la Sécurité sociale, vous ne pourrez reprendre votre travail. Le médecin conseil de la Sécurité sociale décidera des conditions de cette reprise.



« La Tribune du Travailleur Algérien » publiera prochainement le récit émouvant, profondément humain, fait par un jeune travailleur algérien à nos correspondants de Toulouse : « Comment j'ai appris à lire et à écrire à la C.G.T. ».



## "O SALTO" (Le saut)

Si la télévision emprunte beaucoup au cinéma (et pas toujours ce qu'il a de meilleur), le cinéma s'est, depuis quelques années, largement inspiré du style de la télévision. Je ne parle pas du cinéma-spectacle traditionnel, mais de celui d'une nouvelle génération de réalisateurs qui fleurit aussi bien en France qu'en Tchécoslovaquie ou en Grande-Bretagne : le cinéma-récit ou reportage.

C'est de ce cinéma-là qu'il s'agit avec « O Salto », premier film du jeune Christian de Chalonge, qui eut l'honneur de représenter la France au récent Festival de Venise et que les spectateurs privilégiés à 9.000 liras la place n'ont, paraît-il, pas très bien accueilli. On les comprend : les rivières de diamants s'assortissent mal aux drames de notre époque.

Il s'agit du drame des ouvriers portugais, chassés de leur pays par la misère et les guerres coloniales menées par leur gouver-

nement. On suit l'un de ces Portugais de son village natal, Soajo, jusqu'au bidonville de Champigny.

Le voyage est assorti de deux passages en fraude des frontières. Au Portugal, on appelle ce genre d'aventure, faire « le saut », d'où le titre du film.

Il n'y a pas ici d'intrigue amoureuse, de contre-point fantaisiste : rien que la peine des hommes vue au travers de l'histoire de l'un d'eux, le scandale aux multiples facettes de l'exploitation de cette misère, dont sont largement responsables les autorités portugaises et françaises.

Ce très bon film, souvent émouvant, a été projeté en avant-première devant les militants et cadres de la C.G.T. de la région parisienne, le 23 novembre. « O Salto » sort dans les salles d'exclusivité vers la fin novembre. Ne le manquez pas.

G.Q.

## UNE HEURE DE SALAIRE

La C.G.T. entend contraindre le gouvernement à mettre fin à toutes les discriminations qui la frappent. Et nous devons avoir conscience que de telles pratiques sont graves, car elles mettent en cause l'indépendance du mouvement syndical et des libertés syndicales.

Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a une fois de plus dénoncé ces faits à l'occasion de l'inauguration d'une bourse du travail à Sète.

En effet, le ministre des Affaires sociales répartit à sa guise 850 millions d'A.F. chaque année.

La C.G.T., qui obtient une majorité très forte dans toutes les corporations, ne perçoit que la 33<sup>e</sup> partie de ces fonds, soit 10 fois moins que les autres organisations réunies et 20 fois moins que ce qu'elle consacre à l'éducation ouvrière.

Ce défi lancé aux travailleurs doit être relevé. La C.G.T. poursuivra son action et continuera à assumer ses responsabilités au service des travailleurs.

C'est pourquoi elle appelle chaque syndiqué à verser, en plus de ses cotisations, une heure de salaire.

Elle appelle aussi tous les travailleurs à en faire autant, étant donné qu'en définitive l'action de la C.G.T. profite à tous.

## Vint-cinq ans après, ils reviennent

Dans les combats de la résistance en France, les travailleurs immigrés ont tenu une place exemplaire et parmi eux, de nombreux militants syndicaux.

Une cinquantaine de survivants des célèbres bataillons de Francs-Tireurs et Partisans « Carmagnole » et « Liberté » ont séjourné en France, sur l'initiative de la Fédération Internationale de la Résistance. Ils se sont rendus, au cours d'un pèlerinage du souvenir, sur les lieux où ils ont combattu et où reposent leurs camarades tombés dans la lutte.

Ces unités d'élite étaient composées essentiellement de travailleurs immigrés, venus en France chercher du travail.

C'est dans les régions de Lyon, avec « Carmagnole » et de Grenoble avec « Liberté », que les coups les plus durs furent portés à l'ennahisseur nazi.

Sur les 50 premiers membres des groupes M.O.I. de cette région, qui furent à l'origine des bataillons « Carmagnole » et « Liberté », 26 ont été fusillés et 5 déportés.

En accomplissant leur devoir d'internationalistes et d'antifascistes, beaucoup d'autres émigrés ont fécondé de leur sang cette terre de France. La classe ouvrière de France s'honore de les compter parmi ses martyrs tombés au champ d'honneur de la lutte pour la liberté et du bonheur des hommes.

## ...nouvelles d'Algérie

### من الجزائر

#### UNE DECLARATION DE L'U.G.T.A.

« Révolution et Travail », organe de l'Union Générale des Travailleurs Algériens, vient de déclarer :

« En cette fin d'année 1967, les travailleurs se posent des interrogations douloureuses : quelles sont les perspectives sur le plan social ? Jusqu'où peut aller l'amenuisement de leurs conditions d'existence ? »

« Le fossé s'élargit toujours entre les appétits dévorants de la néo-bourgeoisie et la dégradation des conditions de vie des ouvriers, des petits salariés, des chômeurs... »

« Aujourd'hui, poursuit « Révolution et Travail », le patronat et les néo-bourgeois de la bureaucratie n'hésitent pas, en toute impunité, à dissoudre des sections syndicales, à licencier ou à sanctionner, sans motif, des responsables syndicaux ou des représentants élus des travailleurs. »

« A l'heure où l'option anti-impérialiste et socialiste de notre peuple est dangereusement compromise par la réaction liée à l'impérialisme, les masses travailleuses ressentent avec acuité la nécessité d'une action salvatrice. Les travailleurs sont conscients aujourd'hui que l'avenir de la révolution et de ses acquis ne peut être assuré en dehors de mesures vigoureuses et d'un nouvel élan. »

« L'union des forces révolutionnaires et l'application des mesures radicales : voilà les conditions pour barrer la route au danger réactionnaire et faire un pas plus grand dans la voie du progrès social. »

#### DIFFICULTES

Différentes informations ont fait état de divergences sérieuses entre le président Houari Boumédiène et le chef d'état-major général, le colonel Tahar Zbiri, d'une atmosphère de crise entre les dirigeants algériens.

Le malaise qui règne à Alger et dont plusieurs agences de presse se font l'écho ne semble pas nouveau.

A plusieurs reprises et sans que cela soit confirmé officiellement, il a été fait état de la démission du ministre de l'Agriculture Ali Yahia et de Zerdani, ministre du Travail. Tous deux se seraient, au cours de la dernière période, rapprochés des syndicats et des organisations d'étudiants et ainsi trouvés opposés à deux autres ministres qui occupent aujourd'hui des postes importants dans la direction des affaires algériennes. Le différend porterait sur la manière dont devaient être soutenus et développés l'autogestion et le secteur socialiste, aurait été tranché en faveur des ministres Kaid Ahmed et Belaid Abdesslam.

Selon les mêmes rumeurs, le conflit aurait gagné également les milieux militaires. Devant la situation régnant au sein du gouvernement, le chef d'état-major général, le colonel Zbiri, appuyé par plusieurs autres officiers, aurait réclamé la convocation du Conseil de la Révolution, organisme collégial, dont la dernière réunion plénière remonterait au printemps.

Le colonel Zbiri n'obtenant pas satisfaction, s'est abstenu de participer au défilé du 1<sup>er</sup> novembre et à la réception qu'il avait pourtant organisée lui-même le lendemain. Officiellement, il a été dit qu'il était malade. « Craignant d'être arrêté, déclare l'A.F.P., le colonel Zbiri aurait trouvé refuge peu après dans une caserne de la région de Batna

où stationnent les unités blindées. Plusieurs autres responsables militaires auraient également quitté la capitale. »

Selon « France Presse », le colonel Zbiri aurait réclamé la convocation du Conseil de la Révolution et un accord portant sur « la restauration du principe de la collégialité, sur l'élection d'une Assemblée Constituante et sur la réaffirmation des principes fondamentaux de la révolution algérienne », pour remédier à l'« immobilisme » du régime, renforcer l'autogestion, considérée comme non rentable par la « droite », enfin de mettre en vigueur une réforme agraire... promise pour cette année. »

La démission d'Ali Yahia, ministre de l'Agriculture, l'absence de Zerdani au ministère du Travail et la position de retrait adoptée quelques semaines par le ministre de l'Education nationale, Taleb, laissent prévoir des répercussions plus importantes qu'un simple changement ministériel.

#### DES ETUDIANTS ARRETES A ALGER.

Des incidents se sont produits à l'Université d'Alger, où a lieu une manifestation de solidarité avec le peuple vietnamien.

Après avoir dénoncé l'agression américaine au Vietnam, les étudiants ont très violemment attaqué certains dirigeants algériens.

Selon le correspondant de l'agence de presse « Reuter », plusieurs voitures de la police sont arrivées dans les rues proches de l'Université alors que les étudiants sortaient de la salle de réunion.

Selon un porte-parole de l'U.N.E.A., de nombreux jeunes gens auraient été arrêtés.

Un tract distribué dans le quartier des facultés déclare notamment :

« L'impérialisme américain est responsable à la fois de la guerre au Vietnam et de l'agression israélienne au Moyen-Orient. Avec la réaction marocaine, il conspire contre les frontières de notre pays... Aidé par son agent : la réaction intérieure, il cherche à étendre son emprise sur notre pays, comme il l'a déjà fait pour le reste du Maghreb. »

## كصريح للاتحاد العام

### للمشغولين الجزائريين

يتساءل العمال في موفى هذه السنة تساؤلات مؤلمة : ما هي تطلعاتهم في الحقل الاجتماعي ؟ الى اي حد سيبلغ النقص في ظروف معيشتهم ؟ هذا ما أفضت به مجلة « الثورة والشغل »

لسان حال الاتحاد العام للمشغولين الجزائريين وأضاف قائلة : أن الحفيرة يتسع يوما فيوما بين الشراهة الكاسرة لطبقة البورجوازيين الجدد ، وبين تدهور ظروف عيش العمال والمستأجرين والمطالين .

« واليوم نشاهد الاعراف والبورجوازيين الجدد البروقراطيين لا يترددون ، لانهم في مامن من العقاب ، عن حل خليات نقابية وعن طرد أو عقاب المسؤولين النقابيين أو ممثلي الطبقة الشغيلة ، بدون موجب . »

« وفي الساعة التي شمل التهديد الخطير اختيار شعبنا لمكافحة الامبريالية ولفائدة الاشتراكية ، من طرف الرجعية المتعاونة مع الامبريالية ، تشعر الطبقات الشغيلة شعورا حادا بوجود القيام بعمل للاندفاع . ويشعر العمال في الوقت الراهن أن مستقبل الثورة ومكاسبها لا يمكن تحقيقه بغير التدابير الصارمة وبفضل اندفاع جديد . »

« ان اتحاد القوى الثورية وتطبيق التدابير الناجمة لهي الوسائل الكفيلة بقطع طريق الخطر الرجعي واجتياز مرحلة واسعة في طريق التقدم الاجتماعي . »

## et du Monde...

### من المغرب

#### MAROC. MAHJOUB BEN SEDDIK TOUJOURS EN PRISON.

Mahjoub Ben Seddik, secrétaire général de l'Union Marocaine du Travail, est retourné en prison. Le tribunal régional de Rabat a confirmé la peine de dix-huit mois d'emprisonnement prononcée en juillet dernier contre le dirigeant syndical marocain qui avait critiqué l'attitude de Hassan II au moment du conflit israélo-arabe. Un second procès a de nouveau mis en lumière les procédés curieux de la justice marocaine prompt à écouter les directives du palais. C'est ainsi que le président du tribunal avait accordé à M<sup>re</sup> Joé Nordmann, du barreau de Paris, l'autorisation de plaider en

faveur de Mahjoub Ben Seddik. M<sup>re</sup> Joé Nordmann avait été désigné par la C.G.T. et la Fédération Syndicale Mondiale.

La convention judiciaire franco-marocaine autorise un avocat français à plaider, tout comme des avocats marocains ont pu plaider à Paris au moment du procès de l'affaire Ben Barka.

Mais, sur l'intervention directe du ministre marocain de la Justice, le président du tribunal devait revenir sur sa décision et interdire à M<sup>re</sup> Joé Nordmann de plaider pour Ben Seddik. D'autres avocats, venus de pays arabes, n'ont pu se joindre aux défenseurs marocains. Dans ces conditions, Mahjoub Ben Seddik a renoncé au concours de tous ses avocats. Leur retrait, avec l'accord de Mahjoub Ben Seddik, a été une manifestation de solidarité internationale avec le mouvement syndical et progressiste marocain.

#### MOYEN-ORIENT LE CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS-UNIES A ADOPTE A L'UNANIMITE UN TEXTE DEMANDANT :

● l'évacuation par Israël des territoires occupés

● la « fin de tous états de belligérance »

Le Conseil de Sécurité a adopté à l'unanimité, une résolution demandant le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés et « la cessation de tous états de belligérance ».

La résolution prie, en outre, le secrétaire général des Nations Unies de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y main-

tenir des rapports avec les Etats intéressés, en vue de favoriser un accord.

#### LA TRIBUNE

#### DU ممبر الخدام الجزائريين TRAVAILLEUR ALGERIEN

215, Rue Lafayette - PARIS (10<sup>e</sup>)  
BOTZaris 86.50



Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprimerie Lensoise - Lens

Directeur de la publication : Serge CAPPE

Commission paritaire N° 44.806